

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 JUILLET 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 37

Votants : 71 (dont 34 procurations)

N°59 B/

OBJET :

AIDE AU
LOGEMENT SOCIAL

ALLIER HABITAT

OPERATION
65 BD GAMBETTA
ET 7 RUE
CHARASSE

A VICHY

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : **21 JUIL. 2021**

Publiée ou notifiée

le : **21 JUIL. 2021**

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDET, Joseph KUCHNA (sauf pour les délibérations n°6 et 7), Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilynne MORGAND, Bernard AGUIAR, Jean-Claude BRAT (sauf pour les délibérations n°6, 7 et 8), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Elisabeth BARGE, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Annie CORNE, Jean-François CHAUFFRIAS (sauf pour les délibérations n°28, 29, 30), Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD (jusqu'à la délibération n°72), Jean-Pierre RAYMOND (à partir de la délibération n°4 A/), Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (sauf pour les délibérations n°74, 75, 76), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Sylvain BRUNO, Joseph KUCHNA, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Claude MALHURET (à partir de la délibération n°27), Jean-Pierre SIGAUD (sauf pour les délibérations n°46 et 47), Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Ariane MILET à Elisabeth BARGE, Olivier ROYER à Pierre BONNET, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Romain LOPEZ, Jean-Louis LONG à Romain DEJEAN, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc BOUREL à Nicole COULANGE, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Alexis MAYET à Isabelle RECHARD, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA, Yves-Jean BIGNON à Jean-Claude BRAT, Jean-Philippe SALAT à Jean-Claude BRAT, Evelyne VOITELLIÉ à Jean-Dominique BARRAUD, Jean ALMAZAN à Jean-Dominique BARRAUD, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDET, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDET, Corinne IBARRA à Pierre BONNET, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilynne MORGAND, Christiane LEPRAT à Mme Véronique TRIBOULET, Bernard KAJDAN à Véronique TRIBOULET, Claude MALHURET à François SENNEPIN (de la délibération n°1 à la délibération n°26) Sylvie DUBREUIL à Joseph KUCHNA.

Absents excusés :

M. François SZYPULA, Alain VENUAT, Philippe COLAS, Thierry LAPLACE, Pascal DEVOS, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment son article L 301-5-1,

Vu les statuts de Vichy Communauté, et notamment sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu le Programme Local de l'Habitat (2020-2025), adopté par délibération du 05 décembre 2019, et plus particulièrement la fiche action 5-1 concernant les aides en faveur de la production du logement social,

Vu le dispositif d'aides en faveur de l'habitat, adopté par délibération du conseil communautaire du 08 juillet 2021, et plus particulièrement le chapitre concernant les financements spécifiques au logement social,

Vu la convention immobilière du Programme Action Cœur de Ville signée le 17 décembre 2020 entre Action Logement, la ville de Vichy et Vichy Communauté, et plus particulièrement la liste des opérations immobilières programmées à Vichy procédant d'une acquisition suivie d'une réhabilitation, ou d'une déconstruction suivie d'une reconstruction,

Vu la demande de subvention déposée par Allier Habitat concernant une opération de logement social, située 65 boulevard Gambetta et 7 rue Charasse à Vichy,

Vu les caractéristiques de l'opération :

Adresse	Centre-ville de vichy (500m de la gare)
Nombre de logements sociaux créés	9 (dont 6 PLUS et 3 PLAI).
Type de construction	Collectif avec rez-de-chaussée commercial
Typologie de logement	7 T2 – 1 T3 – 1 T4
Nature de l'opération	- Acquisition- Amélioration - Démolition- Reconstruction
Programme de travaux	2 opérations en 1 : - Restructuration et réhabilitation de l'immeuble situé Bd Gambetta, reconverti en 4 logements sociaux - Rénovation des 2 commerces en pied d'immeuble. - Démolition de l'immeuble et de l'ancien garage situés 7 rue Charasse, et reconstruction en lieu et place d'un petit collectif de 5 logements sociaux.
Objectif de performance énergétique	BBC Rénovation (<96 kWhep.m ² /an

Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération :

- Montant fiscal : 1 652 070 €
- Montant des prêts : 810 400 €
- Montant des subventions : 553 200 €
- Part des fonds propres : 288 470 €

Considérant les caractéristiques du programme, le montant de la subvention est évalué à 53 000 euros et se décompose comme suit :

- Pour la partie du programme en acquisition-amélioration : 19 000 euros.
- Pour la partie du programme en démolition-reconstruction : 34 000 euros.

Considérant que cette opération a été agréée par l'Etat et le Département dans le cadre de la programmation 2020 des aides à la pierre pour le logement social,

Considérant que l'opération figure par ailleurs dans la liste des opérations immobilières financées par Action Logement,

Considérant que l'opération est en cohérence avec les objectifs du Programme Local de l'Habitat (2020-2025) en matière de logement social, à savoir :

- L'opération est située dans le périmètre du programme « Action Cœur de Ville » de Vichy.
- Elle est en outre située sur une commune concernée par les dispositions de l'article 55 de la loi SRU, qui disposent que les logements locatifs sociaux doivent représenter au moins 20% des résidences principales de la commune.
- Enfin, l'opération contribue au renouvellement du parc privé ancien dégradé ou vacant.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'accorder une subvention de 53 000 euros à ALLIER HABITAT pour l'opération d'acquisition-amélioration et de démolition-reconstruction de 9 logements sociaux, située 65 Bd Gambetta et 7 rue Charasse à Vichy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve les dispositions ci-dessus,
- charge M. le Président, et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 08 juillet 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric A. GUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 59 B DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET

Objet de l'acte : 2021 - AIDE AU LOGEMENT SOCIAL - ALLIER HABITAT - OPERATION 65
BD GAMBETTA ET 7 RUE CHARASSE A VICHY

.....

Date de décision: 08/07/2021

Date de réception de l'accusé 21/07/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 08JUIL2021_59B

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210708-08JUIL2021_59B-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .5

Domaines de competences par themes

Politique de la ville-habitat-logement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 59 B.pdf (99_DE-003-200071363-20210708-08JUIL2021_59B-DE-1-1_1.pdf)